SEANCE DU 26 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le vingt-six du mois d'avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

<u>Présents</u>: M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe (arrivé 20h07), LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée,

Absents représentés: M. VEY Patrick (représenté par MARCON Maurice)

Mme BALDET Maryse a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Jean-Paul PANNEFIEU précise que le SICTOM s'appelle « Entre Monts et Vallée » et plus « Haut Val de Loire ». Le compte rendu de la séance précédente est approuvé avec 5 abstentions.

Présentation des différentes réunions

- commission jeunes : une réunion a eu lieu fin mars. Après la création d'une piste de skate, l'aménagement d'un terrain réservé aux BMX a été envisagé. Un site a été retenu. Il se situe au-dessus du Collège Laurent Eynac.

Délibérations diverses

- Décisions modificatives : Régis LAC présente des décisions à adopter :
 - Budget commune :
 - 673:+150€
 - 6262:-150€
 - Budget photovoltaïque
 - 1068 040 : + 33 000 €
 - 2315:-33 000€
 - o 778- 042 : + 33 000 €
 - o 672:+33 000€
 - Budget camping
 - o 775 : + 196 144.13 €
 - 675 042 : + 196 144.13 €
 - o 2115: + 23 310.18 €
 - o 2131 : + 78 439.96 €
 - o 2135 : + 59 777.03 €
 - o 2188 : + 1 218.78 €
 - o 21735 : + 33 398.18 €
 - o 2131 : 37 679.12 €
 - o 2313 : + 158 465.01 €
 - Budget du Mont

60612: + 1 000 €70688: + 1 000 €

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le devenir des 33 000 € d'excédent du budget photovoltaïque pour l'exercice 2010. Il indique que le Ministère de l'Intérieur a accepté que cet excédent soit transféré à titre exceptionnel sur le budget Commune, considérant que les travaux d'aménagement sont terminés sur la toiture et que les dépenses engagées ont été inférieures aux crédits mobilisés. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ce transfert.

- Postes adjoints 1ère classe et 2ème classe: suite à la mutation de la secrétaire de mairie, Monsieur le Maire propose de créer 2 postes au secrétariat: un poste d'adjoint administratif 1ère classe en remplacement du poste de rédacteur, et un poste d'adjoint administratif 2ème classe de 11 heures hebdomadaires en remplacement du poste de 1ère classe occupé par Annick SEJALON. Renée VAGGIANI s'étonne que le poste n'ait pas été l'objet d'un appel à candidatures. Monsieur le Maire explique que la personne retenue travaillait pour la Commune depuis plusieurs années en tant que saisonnier et avait donné entière satisfaction. L'embauche d'une personne compétente déjà formée et intégrée à l'équipe avait semblé logique. Le poste de rédacteur sera supprimé à l'occasion de la prochaine réunion du Comité Technique Paritaire. La déclaration de vacance de poste légale sera effectuée. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- Poste de saisonniers au service technique : consécutivement à la période hivernale et au déneigement, l'équipe technique dispose actuellement d'un nombre d'heures à récupérer très élevé. Afin de permettre aux agents de consommer ces heures sans nuire au bon fonctionnement du service, Monsieur le Maire propose d'engager deux saisonniers cet été. Il indique aussi qu'il serait souhaitable de trouver une solution pour éviter de tels cumuls et l'absence d'agents pendant plusieurs jours. Michel MOUNIER précise que les urgences et le nombre important de chantiers à mener à bien sont souvent à l'origine de reports des jours de congés prévus par les agents et que la bonne volonté de ces derniers n'est pas à mettre en question. Eric ANDRIEU précise qu'au Conseil Général les heures doivent être récupérées dans les 2 mois. La mise en place d'un compte épargne retraite est aussi évoquée, mais les membres du Conseil sont plutôt réservés. Ils considèrent en effet qu'une telle solution entraînerait des charges importantes pour les municipalités qui devraient gérer les fins de carrière. Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir à un système de récupération qui pourrait être adopté au prochain conseil. L'idée de demander une récupération des heures dans les 2 mois, sans possibilité de report sur l'année suivante, est avancée. Les mesures seraient négociées avec le personnel technique. Pour cette année, et avant d'avoir trouvé une solution pérenne, Monsieur le Maire demande donc d'embaucher 2 saisonniers (1 pour juillet et 1 pour août) au service technique pour permettre de récupérer ces heures supplémentaires. Le Conseil approuve à l'unanimité. Monsieur le Maire informe aussi le Conseil que le contrat aidé de Marcel TESTUD a été prolongé pour une ultime période de 6 mois. Il n'y aura plus de prolongation possible car les 5 ans seront épuisés en septembre.
- Poste surveillant de baignade : Monsieur le Maire indique que les salaires proposés jusqu'alors aux surveillants de baignade étaient relativement bas comparativement à d'autres

communes. Face aux difficultés rencontrées pour trouver des surveillants de baignade, il indique qu'il est indispensable de proposer des salaires proches de ceux qui sont pratiqués ailleurs. C'est à cette condition que la commune pourra rester attractive et disposer de surveillants. C'est aussi à cette condition qu'une candidate pressentie viendra cet été. Monsieur le Maire propose donc de fixer les indices pour le surveillant de baignade à IB 365 / IM 338 pour obtenir un salaire net de 1 400 € mensuel. Le Conseil approuve à l'unanimité. Eric ANDRIEU précise qu'il connait une personne qui serait intéressée pour travailler au mois d'août, si un poste est encore disponible. Monsieur le Maire lui précise qu'une seule personne a à ce jour donné suite, ce qui ne suffira pas à couvrir tous les besoins. Si un second surveillant n'est pas embauché, la piscine devra être fermée au moins un jour par semaine, une personne seule ne pouvant travailler sept jours sur sept. A l'heure actuelle, le plan d'eau ne pourra pas être surveillé, priorité étant donnée à la piscine. Monsieur le Maire lui répond donc que la personne en question peut se faire connaître dès à présent puisqu'un poste est encore disponible.

- Document d'arpentage Meyzoux. Monsieur le Maire rappelle le dossier qui concerne Monsieur ACCARIES. Il a acheté une maison et souhaite acquérir une partie du domaine public sur laquelle se trouve sa cuve de gaz. En contrepartie, il accepte de céder une partie de son terrain pour élargir le chemin près de sa maison. Le Conseil approuve à l'unanimité cet échange et rappelle que le prix de vente est fixé à 10 € le m².
- Convention Musée des Croyances populaires: Monsieur le Maire présente une proposition de convention pour l'occupation du rez-de-chaussée du Château. Comme cela avait été évoqué, l'association l'Œil de la Salamandre y présentera son Musée des Croyances Populaires. La Commune prendra en charge les frais d'électricité. En contrepartie, l'association reversera 5 % de ses recettes annuelles et permettra aux visiteurs de découvrir une partie des collections du musée municipal présentée dans certaines salles. Monsieur le Maire souligne la qualité des expositions présentées et l'intérêt pour la commune de disposer d'une telle structure. Le Conseil approuve cette convention avec 5 abstentions.
- Réseau électrique : la Commune devait s'engager à amener les réseaux sur le terrain de Mademoiselle Christelle GENTES. Didier CHAZALON indique que le service technique avait dans un premier temps été pressenti pour réaliser ces travaux, mais qu'étant donné la complexité de ces derniers, l'importance du chantier et la charge de travail du service technique, il semblait préférable de faire appel à une entreprise spécialisée. Il présente un devis de CEGELEC. 1 650 € HT seront à la charge de la Commune. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- Devis chéneaux et toiture de l'Abbatiale : Monsieur le Maire indique que les problèmes d'humidité que connait l'abbatiale sont en partie liés à l'absence ou à l'état déplorable de ses chéneaux. Il ajoute qu'une partie de la toiture située au-dessus du bas-côté sud nécessite des travaux de restauration et que ces travaux seront en grande partie subventionnés. Il présente donc un devis de l'entreprise CHAPUIS de 13 559 € HT. La part restant à la charge de la commune après versement des subventions serait de 3 389.75 € HT. Le Conseil approuve ce plan de financement à l'unanimité.

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Monsieur le Maire rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif devra être mis en place avant le 31 décembre 2012, en application de la loi. Toutes les installations devront être contrôlées et un avis technique sur leur conformité devra être émis. Il en ira de même lors des ventes de maisons. La commune souhaite conserver cette mission afin d'en maîtriser le coût et de conserver une souplesse de gestion, mais aussi pour permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain. Le SPANC aura donc principalement une mission de conseil et d'assistance afin d'aider les particuliers à se mettre aux normes dans des délais raisonnables. Il ajoute qu'il y aura environ 250 installations à contrôler et qu'un agent du service technique sera formé pour assurer cette fonction. Monsieur le Maire présente ensuite le projet de règlement qui a été adressé à chaque conseiller. Concernant les tarifs, Didier CHAZALON propose de fixer l'abonnement à 10 €par an, somme qui sera ajoutée à la facture d'eau de septembre 2012. Une autre solution pourrait consister à faire payer uniquement le prix de la visite qui aura lieu tous les 8 ans au prix de 80 € environ, mais il semble préférable d'étaler cette somme sur 8 ans. Il rappelle que de nombreuses entreprises privées ou syndicats en charge du SPANC pour d'autres communes appliquent des tarifs beaucoup plus élevés, généralement situés aux environs de 40 € par an. Le Conseil approuve le règlement à l'unanimité. Il approuve aussi la tarification à l'unanimité. Didier CHAZALON propose d'insérer un article dans le prochain bulletin municipal pour expliquer la procédure.
- **Budget camping**: En raison de la vente du camping municipal, Monsieur le Maire propose de dissoudre le budget « camping ». Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la dissolution du budget camping, après réalisation de l'actif et du passif et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.
- Lotissement « Paul Séjourné »: Monsieur le Maire présente le plan de bornage, qui est approuvé à l'unanimité. Trois projets d'aménagement sont ensuite analysés et commentés. Après discussion, il est décidé de proposer des lots de taille moyenne et quelques petits lots afin de favoriser l'installation de primo-accédants. L'accès au lotissement devra se faire par le chemin situé au-dessus de ce dernier, contrairement aux projets qui proposaient un accès par le chemin situé en-dessous, en application du PLU. Une modification de ce dernier devra donc être effectuée. Enfin, l'autorisation d'aménager une sortie sur la déviation sera demandée aux services du Conseil Général, car la sortie située au niveau du carrefour entre la route de la Borie et la départementale est jugée dangereuse et l'aménagement d'ilots au niveau de la sortie à créer devrait permettre de ralentir la vitesse. Une nouvelle proposition sera donc soumise au Conseil lors de la prochaine séance qui devra tenir compte des remarques formulées.
- Demande CAMMAROTA: Monsieur CAMMAROTA possède un terrain situé à l'entrée du Monastier dont une partie a été réservée dans le PLU pour l'aménagement d'un futur rond-point à l'entrée nord du Monastier. Un projet avait en effet été monté par la DDE il y a plusieurs années et un rond-point de taille importante avait été dessiné afin de tenir compte du dénivelé important à cet endroit. Monsieur CAMMAROTA souhaite pouvoir récupérer une partie de cet emplacement réservé afin de pouvoir construire un bâtiment sur le terrain en question et estime que le rond-point pourrait être aménagé sur une surface plus limitée. Une discussion s'engage sur la possibilité d'accéder à cette demande. Le Conseil estime unanimement toutefois que la réduction de cet espace réservé pourrait compromettre

l'aménagement d'un futur rond-point. Par conséquent, Monsieur le Maire indique que la commune ne peut pas donner suite à cette demande.

- Demande GABRIEL : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Michel GABRIEL concernant sa maison 101 rue St Pierre. Afin de pouvoir rénover entièrement l'immeuble qu'il possède, il voudrait créer 2 F2 à l'étage, ainsi qu'une buanderie et des garages au rez-dechaussée. Il demande donc l'autorisation de créer des portes de garage. Monsieur le Maire rappelle qu'une demande similaire avait été rejetée il y a plusieurs mois et que le Conseil avait souhaité limiter l'ouverture de nouveaux garages dans la rue centrale, tant pour éviter que cette dernière en compte un nombre trop important que pour empêcher la réduction du nombre de places de stationnement. Il indique aussi que l'ouverture d'une porte avait été autorisée en revanche à proximité car le propriétaire s'était engagé à ne plus utiliser son portail principal, permettant ainsi de créer une place de stationnement supplémentaire. Renée VAGGIANI estime que les gens qui s'installent veulent désormais un garage. Didier CHAZALON ajoute que la restauration de certaines maisons fermées depuis longtemps pourrait passer par la création de garages. Cela pourrait ainsi favoriser l'installation de nouveaux locataires. Il pense que chaque demande doit donc être traitée au cas par cas, en fixant cependant des règles et en tenant compte de nombreux éléments, en particulier la situation de la maison et l'importance du projet. S'agissant d'une réhabilitation globale d'une maison située en bout de rue, n'entraînant la perte que d'une seule place de stationnement, cette demande est acceptée. Le conseil réaffirme cependant sa volonté de limiter l'implantation de portes de garages. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Jurés d'assises

6 personnes sont tirées au sort : HABOUZIT Anne-Marie épouse NOUVET, FALGON Christine, OLLIER Cécile épouse MASSON, ISSARTEL Damien, MIRAMAND Olivier, FALGON Joëlle épouse CHAUSSENDE.

Questions diverses

- Planning Elections Présidentielles
- Souscription Colloque : un colloque aura lieu en septembre prochain en partenariat avec la Chaise Dieu. Des souscriptions seront lancées et les dons arriveront en Mairie. La Commune s'associe en effet à l'organisation de cette manifestation.

Dates diverses

- Commission emploi le 12 mai pour le poste du service technique 9 h
- Inauguration ECE: samedi 7 juillet à 10 heures 30

Prochain conseil le 31 mai à 20h30.

La séance est levée à 22 heures.